

**Extrait du registre des délibérations**

**Date de convocation : le 9 décembre 2021 Séance du 15 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni à 10h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 8

Votants : 8

Vote : 8 pour 0 contre 0 Abstention

**Etaient présents** : Martine MATTEI, Serge VILLARD, Benoît VIDAL, Pierre SAPHORES, Michelle GILLY, Isabelle SAIMMAIME PERICO, Jacky BEAU, Michèle PETITJEAN

**Procuration(s)** :

**Etai(en)t absent(s)**: Michel BOYER, Pierre CLEMENT, Rachel COTTA, Jean-Luc COUVERT, Frédéric DORTH, Olivier FAURE, Philippe EUVRARD, Bernard NOEL, Nadia SEGUENI, Bénédicte SAUJOT-BEDIN

**Etai(en)t excusé(s)** : Monique BOF, Sylvie CADDET, Bernard CHAZAUT, Michel CHENIVESSE, Karine TAULEMESSE

**Secrétaire de séance** : Benoît VIDAL

**DELIBERATION N°2021-28: DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ;

Vu la délibération 2021-08 du conseil syndical du 2 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021,

Considérant que des situations en dépenses nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

**La présidente expose à l'assemblée :**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

A la suite de l'installation du logiciel microsoft office pro, il est proposé de réduire les crédits ouverts sur le chapitre 21. Avec l'intervention de l'informaticien l'achat d'un poste informatique n'est pas nécessaire pour cette année. Il convient par contre d'affecter ces crédits libérés à la mise à jour des logiciels bureautique au chapitre 20.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Crédits à réduire en dépenses					
Chapitre	Article	Objet	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	montant des crédits ouverts après DM
21- immobilisations corporelles	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 953,73 €	- 480,00 €	1 473,73 €
Crédits à ouvrir en dépenses					
Chapitre	Article	Objet	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	montant des crédits ouverts après DM
20-immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	0,00 €	480,00 €	480,00 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget.

Le COMITE SYNDICAL,  
Entendu l'exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir délibéré

- Approuve la proposition de Madame la Présidente,
- Précise que seront inscrits au budget les crédits nécessaires
- Autorise Madame la Présidente à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Extrait certifié conforme,  
La Présidente,  
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte,

